

<p align="center"><b>- RÈGLEMENT COMPÉTITION PRIX DU COURT-MÈTRAGE -</b> <b>Rueil-Malmaison</b></p>
---

### **Préambule**

Le Festival du Film de Rueil-Malmaison » se déroule chaque année.

### **Le Festival a pour objectifs :**

- **Le soutien à la création : qui se traduit par des avant-premières et le prix du court-métrage**
- **L'éducation à l'image : qui s'illustre par des projections pour le public scolaire de la grande section de maternelle au Lycée**

**Ce règlement concerne le prix du COURT-METRAGE qui sera remis lors de la soirée d'ouverture du Festival du film.**

### **ORGANISATION**

Seuls les élèves des écoles de cinéma et les premiers films sont autorisés à participer à ce concours.

### **GENRE, LANGUE**

Aucun thème n'est imposé aux participants, il est laissé libre cours à leur imagination.

Le genre accepté est la fiction.

Le film doit être en langue française ou sous-titré en français.

### **INSCRIPTION**

Les inscriptions se font auprès du Pôle Culture de la ville de Rueil-Malmaison : [poleculture@mairie-rueilmalmaison.fr](mailto:poleculture@mairie-rueilmalmaison.fr)

### **PRE-SELECTION**

Un comité de pré-sélection du concours du court-métrage visionne les films et se réserve le droit de rejeter les films qui ne respecteraient pas les clauses de pré-sélection, à savoir :

- Le respect de tous,
- Les articles du règlement,
- L'utilisation d'images libres de droit ou dont les droits ont été cédés ou acquittés,
- L'utilisation de morceaux musicaux libres de droit.

Les organisateurs se réservent le droit de retirer la candidature de tout film pouvant troubler l'ordre public, contraire aux bonnes mœurs, ou susceptible d'entraîner des poursuites judiciaires.

### **PRIX ET JURY**

Le concours donnera lieu à l'attribution d'un prix du jury.

Le prix du jury est d'une valeur de 2.000 euros.

Le jury est composé de personnalités reconnues pour leurs connaissances cinématographiques. La décision du jury ne pourra pas faire l'objet de recours.

La proclamation publique du lauréat, aura lieu au cours de la soirée d'ouverture du festival au théâtre André Malraux.

## **PROMOTION**

Les réalisateurs des films sélectionnés autorisent la Mairie de Rueil-Malmaison à utiliser gracieusement le film ou des extraits des films présentés sur tous les supports de diffusion existants pour la promotion du Festival sans limite de calendrier.

Signature du réalisateur précédée de la mention « lu et approuvé ».